

PROGRAMME DE FORMATION

AU PERMIS DE CONDUIRE DE LA CATÉGORIE C TRANSPORTS DE MARCHANDISES

OBJECTIFS

Être capable de conduire un véhicule isolé de transport de marchandises de plus de 3 T 500 de Poids Total Autorisé en Charge (P.T.A.C.). Aux véhicules de cette catégorie peut être attelée une remorque ne dépassant pas 750 kg P.T.A.C.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Avoir 21 ans,
- Être titulaire du permis B, en cours de validité
- Être reconnu apte lors d'une visite médicale auprès d'un médecin agréé pour les permis de conduire, (voir liste en préfecture)
- Savoir lire et écrire la langue Française,
- Avoir satisfait éventuellement à une évaluation préalable.

Nota : Il faut passer l'Epreuve Théorique Générale si le dernier permis obtenu date de plus de cinq ans.

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Enseignants titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R)

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salle de cours équipées de moyens multimédias.
- Aires d'évolution spécialement aménagées.
- Véhicules de transports de marchandises et remorque ou semi-remorque adaptés à l'enseignement.
- Fiche de suivi et livret d'apprentissage.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques.

EFFECTIFS

Maximum 4 stagiaires par véhicule

DURÉE DE LA FORMATION

48h minimum. Soit 4 jours de formation hors circulation sur pistes et 4 jours de formation sur route.

Option : en cas de besoin, il vous est possible d'ajouter une formation complémentaire. La planification des jours de formations s'articule autour des dates d'examens attribuée par le service de répartition des examens du permis de conduire. Pour la partie hors circulation les journées ne sont pas consécutives ce qui permet d'asseoir ses acquis dans le temps et de planifier au besoin une séance supplémentaire. Notre but étant votre « savoir-faire » et votre réussite !

HORAIRES DE FORMATION

Du lundi au vendredi de 8h à 12 h et de 13h à 17h.

PROGRAMME

HORS CIRCULATION :

- Connaître les règles élémentaires de sécurité comme celles liées au véhicule en marche ainsi qu'à l'arrêt (chargement, déchargement) et connaître quelques notions sur les comportements en cas d'accident.
- Avoir des connaissances générales sur le rôle du transport routier, son organisation ainsi que les règles spécifiques qui lui sont applicables (réglementation européenne portant notamment sur les temps de conduite et de repos et l'utilisation des moyens de contrôle)
- Avoir des connaissances élémentaires en mécanique permettant de détecter certaines anomalies de fonctionnement pouvant avoir une incidence directe sur la sécurité.
- Maîtriser le véhicule en marche avant à allure lente hors circulation ou en trafic faible ou nul.
- Savoir effectuer les vérifications de sécurité avant départ. Maîtriser le véhicule en marche arrière. Effectuer des arrêts de précisions.

CIRCULATION :

- Montrer une maîtrise suffisante des commandes et accessoires du véhicule pour ne pas créer de situations dangereuses
- Montrer son degré d'autonomie dans la réalisation d'un trajet.
- La planification des jours de formations s'articule autour des dates d'examens attribuée par la préfecture. Pour la partie hors circulation les journées ne sont pas consécutives ce qui permet d'asseoir

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

- Évaluations continues et évaluations de synthèse correspondant aux contenus du Référentiel d'Éducation pour une Mobilité Citoyenne (REMC)
- Épreuves pratiques de l'examen du permis de conduire de la catégorie C : Hors-Circulation et Circulation à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux.

SANCTION VISÉE

Permis de conduire de la catégorie C



www.grouperlamm.fr